



Joseph PELLEGRINO

Vers une gestion des déchets à l'écoute des usagers pour un service public efficace et équitable



La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) poursuit un objectif que nous partageons : réduire les déchets en responsabilisant chacun.

Cependant, sa mise en œuvre par le Grand Ouest Toulousain Agglomération en 2023 sous la direction de notre maire, s'est faite **sans concertation suffisante** et sans prise en compte de la diversité des situations. Cette méthode a généré des inégalités de traitement qui fragilisent l'acceptabilité et l'efficacité du dispositif.

Une apparente égalité de règles qui produit de l'injustice

Aujourd'hui, la TEOMi se résume à une règle simple : 1 400 litres de déchets par an et par foyer. Au-delà, la facturation est doublée. Cette règle, identique pour tous, ne tient compte ni du type de logement, ni du mode de collecte (colonne enterrée, bac, collectif).

Or, les contraintes ne sont pas les mêmes selon que l'on dispose d'un bac individuel avec un espace de stockage extérieur, ou que l'on utilise des colonnes enterrées, avec des dépôts limités et des déplacements imposés.

Cette égalité théorique se traduit, dans les faits, par une inégalité bien réelle.



Colonnes enterrées (points d'apport volontaire) : une contrainte subie

Les usagers des colonnes enterrées sont aujourd'hui parmi **les plus pénalisés**. Leur forfait limite les dépôts à 28 par an, soit un dépôt tous les 13 jours, sous peine de pénalités financières.

Demander aux habitants de conserver leurs déchets si longtemps dans leur logement n'est pas acceptable.

Ces équipements présentent un intérêt urbain pour la collectivité, cependant, cela ne doit pas se faire au détriment des usagers.

L'été une période critique

En période estivale, la chaleur accélère la décomposition des déchets, générant des nuisances olfactives et sanitaires (asticots, rongeurs...).

Pendant cette période la priorité doit être donnée à l'hygiène et au confort des habitants !

Déchets verts, un service devenu payant

Depuis 2022, la collecte des déchets verts est facturée 100 € pour 10 levées.

Ce forfait unique est déconnecté des besoins réels, notamment pour les foyers disposant de petits jardins.

Il engendre des effets contre productifs :

- saturation de la déchetterie, surtout le week end
- augmentation des dépôts sauvages et des déplacements en voiture
- découragement de l'entretien des haies et des espaces végétalisés entraînant une réduction de la biodiversité.



Un système qui génère des incivilités et des surcoûts

Face à des règles jugées inadaptées, certains usagers contournent le dispositif : dépôts sauvages, sacs abandonnés, ordures ménagères dans le tri. Ces situations mobilisent quotidiennement des agents pour des ramassages manuels entraînant une forte augmentation des coûts du service.

Tout le monde y perd.

Nos propositions : passer de l'égalité théorique à un système équitable

Nous proposons de maintenir le principe de la TEOMi, tout en adaptant ses modalités afin de :

- tenir compte des besoins réels des usagers
- reconnaître qu'**un dépôt ne reflète pas nécessairement le volume de déchets**

L'équité ne consiste pas à donner la même chose à tout le monde, mais à offrir à chacun des conditions adaptées à sa situation.

C'est dans cet esprit que nous proposons :

- des forfaits plus réalistes pour les usagers des colonnes enterrées, compatibles avec l'hygiène et la saisonnalité
- davantage de souplesse pour les usagers de bacs, notamment l'été
- des solutions spécifiques pour les zones sans possibilité de stockage extérieur
- une refonte de la collecte des déchets verts, adaptée et plus incitative

Type de collecte	Forfait actuel	Notre proposition
Colonne enterrée Ordures ménagères (OM)	28 dépôts/an	68 dépôts par an : 1 dépôt par semaine (52 par an) + 1 dépôt supplémentaire par semaine l'été de juin à septembre (+16)
OM Bac individuel	10 levées/an	12 levées par an pour plus de souplesse l'été
OM Bac individuel sans stockage extérieur	10 levées/an	Proposer des bacs de 80 litres (au lieu de 140 litres) avec 24 levées par an
Tri sélectif	1 levée/semaine gratuite : aucun changement	
Déchets verts	15 levées/an pour 100 €	4 levées gratuites avec un tarif incitatif de 10€ par levée supplémentaire



Les colonnes enterrées nécessitent un entretien irréprochable, nous demanderons un nettoyage et un vidage plus fréquents afin de limiter les nuisances.

S'agissant des logements collectifs et des professionnels, nous connaissons les difficultés rencontrées et nous adapterons les offres de services afin qu'elles soient plus pertinentes.

Ces évolutions devront être construites en concertation avec les autres communes du Grand Ouest Toulousain Agglomération et seront mises en œuvre progressivement.

Elles devront privilégier l'accompagnement des usagers plutôt que la sanction.

La TEOMi ne doit pas devenir une source d'injustice, de tensions ou de dégradations du cadre de vie.

En corrigeant ses effets les plus pénalisants, elle peut devenir un véritable outil de transition écologique, compris, accepté et efficace.

Changer des règles inadaptées, ce n'est pas renoncer à l'ambition écologique : c'est lui donner les moyens de réussir durablement.

**À trop vouloir inciter par la contrainte, on encourage l'incivilité !
Pour un service qui respecte enfin l'usager : Allez voter !**



contact@tous-ensemble-pour-plaisance.fr



<https://tous-ensemble-pour-plaisance.fr>

Scannez ce QR code
pour un lien direct vers
notre site Internet

